

RAPPORT CHARGES ET PRODUITS

1,3 milliard d'euros d'économies visées en 2024



L'Assurance maladie a présenté trente propositions pour maîtriser les dépenses de santé et réaliser quelque **1,3 milliard d'euros d'économies en 2024**. Aperçu.

Le rapport annuel sur l'évolution des Charges et Produits de l'Assurance maladie au titre de 2024, qui préfigure le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale, a été dévoilé le 6 juillet. Le document recense trente propositions « pour améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé » dans un « contexte de sortie de crise sanitaire⁽¹⁾ » où « l'équilibre financier s'améliore », a annoncé l'Assurance maladie. Selon ses calculs, le déficit de la branche Maladie devrait, en effet, passer de 21 à 7 milliards d'euros entre 2022 et 2023 du fait, entre autres, de la baisse des dépenses liées à la COVID-19.

120 MILLIONS D'EUROS DANS LE SECTEUR DU DM

Elle table, néanmoins, sur 1,3 milliard d'euros d'économies en 2024 – un montant comparable à celui de l'année précédente – dont 120 millions d'économies dans le secteur du DM liées à la maîtrise médicalisée. Elle entend, pour cela, « accompagner les professions de santé afin que la délivrance de bandelettes glycémiques n'excède pas les limites réglementaires », améliorer les pratiques en matière d'utilisation de pansements pour plaies suturées et promouvoir la prescription de prothèses d'avancées mandibulaires plutôt que les traitements par pression positive continue (PPC) pour la prise en charge des troubles respiratoires du sommeil, par exemple. De manière générale, l'ensemble des mesures d'économies envisagées s'articulent autour de quatre grands axes : renforcer la prévention et la prise en charge précoce des maladies chroniques (205 M€ anticipés) ; accentuer les actions auprès de populations jugées stratégiques, à savoir,

cette année, les jeunes et les personnes âgées (25 M€) ; améliorer l'efficacité et la pertinence des soins (690 M€) ; accroître la lutte contre les fraudes et abus (345 M€).

DÉCARBONATION ET NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Autre ambition pour 2024 : engager la transition écologique du système de santé. À la lecture du rapport et du communiqué de presse ayant accompagné sa publication, on comprend en effet que l'Assurance maladie souhaite réduire « l'impact carbone des soins de ville », mieux prévenir les « facteurs de risque environnementaux », mais aussi « limiter l'impact environnemental des produits de santé, à l'origine de la moitié des émissions de gaz à effet de serre de notre système de santé ». Et ce, « en réduisant prioritairement le mésusage des médicaments et dispositifs médicaux ayant un impact carbone important », « en favorisant, dans toute la mesure du possible, le réemploi des produits de santé » et en « intégrant à leur tarification l'évaluation de leur "coût carbone" » (l'Assurance maladie propose de valoriser les engagements des industriels sur ce champ par des crédits de remises mis à leur disposition, à l'image des crédits CSIS). Enfin, outre l'enjeu de l'amélioration de l'accès aux soins et la régulation du recours aux urgences, l'Assurance maladie entend « développer une politique ambitieuse de promotion et d'accompagnement des usages de la santé numérique », tout en rappelant la nécessité « d'accélérer l'accès au marché de l'innovation numérique évaluée ».

(1) Pour la première fois depuis 2020, l'activité chirurgicale 2022 dépasse le niveau d'activité 2019, même si elle reste en deçà de l'activité attendue sur une base tendancielle, selon l'Assurance maladie.